

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2018**

**Rapporteur :  
Madame Gwenaëlle  
GOUZIEN**

**N° 39**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 03/10/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018  
(accusé de réception du 03/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de mécénat d'Eurovia pour le projet polychromique**

**Dans le cadre d'une démarche de recherche de partenariats, il est proposé la contribution de la société Eurovia Quimper-Bretagne au projet d'illumination de la cathédrale Saint-Corentin et son extension, sous la forme d'un mécénat financier de 5000 euros, deux années consécutives.**

\*\*\*

La ville de Quimper, labellisée Ville d'Art et d'Histoire, dispose d'un patrimoine remarquable qu'elle conserve, étudie et met en valeur. À ce titre, elle présente sur la cathédrale Saint-Corentin, du 21 décembre 2018 au 6 janvier 2019, le spectacle "Iliz veur". Ce spectacle s'appuie sur les dernières technologies en matière de projection d'images monumentales pour valoriser un monument emblématique de Quimper et de la Bretagne. Un guide-conférencier de la Maison du Patrimoine sera présent pour proposer une visite guidée inédite du monument en couleurs. L'État, propriétaire du monument, a autorisé le projet et participe à son élaboration.

La société Eurovia Quimper-Bretagne pratique un mécénat de proximité, lié à l'attractivité de la ville de Quimper et en faveur du patrimoine et de la culture.

À ce titre, elle s'est intéressée au projet de spectacle polychromique de la cathédrale Saint-Corentin et, en tant que mécène, propose une participation financière sans contrepartie de 5 000 euros.

Les conditions de ce mécénat sont précisées dans une convention, qui en fixe les modalités.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de mécénat avec la société Eurovia Quimper-Bretagne.